

FICHE D'INSCRIPTION



Période	Vacances scolaires Avril 2022
Activité	Apprentissage enfants

Les séances :

Des cours d'apprentissage de la natation sont proposés pour les enfants à partir de 7 ans. Le cycle se compose de 5 séances (et / ou de 4 séances pour la semaine du 19 au 22 avril)

- Lundi 11, mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 avril 2022
- Ou
- Mardi 19, mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 avril 2022

L'inscription :

Pour inscrire votre enfant, déposez à l'accueil du centre aquatique :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la fiche d'inscription ci-présente dûment remplie | <input type="checkbox"/> un certificat médical pour l'enfant |
| <input type="checkbox"/> le règlement : | <input type="checkbox"/> un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif Communauté de Communes ¹ |

Cycle de 5 séances :

- ➔ 37.50 € pour les enfants résidant La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 45 € pour les enfants résidant hors Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Cycle de 4 séances :

- ➔ 30 € pour les enfants résidant La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 36 € pour les enfants résidant hors Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

L'enfant	Le Parent
Nom	Nom.....
Prénom	Prénom.....
Adresse	Adresse (si différente).....
.....
Date de naissance	Tél1.....
	Tél2.....

Le créneau souhaité :

Semaine du 11 au 15 avril 2022 (5 séances)	Semaine du 19 au 22 avril 2022 (4séances)
<input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1	<input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1
<input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2	<input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2

Le cours souhaité :

APP1 : Apprentissage 1

L'enfant n'a jamais pris de cours ou n'est pas très à l'aise dans l'eau et ne répond pas aux critères de l'apprentissage 2

APP2 : Apprentissage 2

L'enfant sait déjà sauter dans le grand bassin sans matériel, puis faire l'étoile de mer, puis se déplacer un peu.

¹ Les personnes habitant les communes formant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin bénéficient d'un tarif réduit. Pour prétendre à ce « tarif Communauté de Communes », vous devez impérativement présenter un justificatif de domicile.